

**RAPPORT N° 96/1-02**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**  
**A L'OLAT DE LA MONTAGNE / SAINT BERNARD**

Par Délibération n° 95/6-04, vous avez approuvé la passation de baux à ferme de dix-huit ans avec les agriculteurs de l'ex-terrain Couilloux à La Montagne. Cette nouvelle durée des baux (au lieu de neuf ans) était en effet une des conditions nécessaires à la réalisation sur ce secteur d'un projet de développement agricole visant à amplifier la dynamique des Hauts.

Ainsi, les agriculteurs de cette zone peuvent, pour les trois années à venir, bénéficier d'une Opération Locale d'Aménagement du Terroir qui leur permettra d'améliorer leurs productions et de renforcer l'activité agricole sur ce secteur.

Cette OLAT, en effet, a pour objectifs :

- de pallier les insuffisances d'approvisionnement en eau agricole avec l'installation d'un réseau de goutte-à-goutte,
- d'installer un réseau d'assainissement des eaux pluviales et de lutter contre l'érosion des sols par l'implantation de barrières anti-érosives, de brise-vent,
- de réaliser une opération de régénération des bosquets d'arbres.

Piloté par l'Association pour la Promotion en milieu Rural (APR), le maître d'ouvrage du projet est l'Association pour le Développement Agricole de Saint-Bernard (ADASB), regroupant les agriculteurs du secteur. Il appartiendra à ces derniers de poursuivre leurs efforts tant au niveau de leurs investissements, du suivi de l'opération que de la mise en place de groupements, de CUMA...

Cette opération, d'un montant total de 3 254 121 F TTC, sera financée pour partie par l'Europe (FEOGA), l'Etat, la Région et la Commune, la Région s'étant déjà prononcée favorablement sur sa participation au projet. Le plan de financement joint en annexe précise les engagements financiers des différents partenaires.

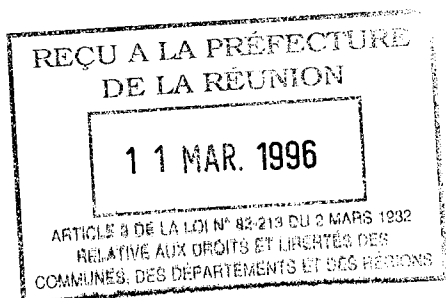
## RAPPORT N° 96/1-02

Je vous demande :

- d'approuver le lancement de l'OLAT à Saint-Bernard pour les trois années à venir,
- en cas d'accord, d'approuver la participation globale de la Commune à cette opération sur les trois ans telle que précisée en annexe,
- de m'autoriser à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif pour l'exercice 1996 pour un montant de 100 000 F (Chapitre D 906 900 132).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



ANNEXE AU RAPPORT N° 95/6-02

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE  
A L'OLAT DE LA MONTAGNE / SAINT-BERNARD**

Le Maître d'ouvrage de cette opération est l'Association pour le Développement Agricole de Saint-Bernard (ADASB), regroupant l'ensemble des agriculteurs de la zone concernée par le projet. L'ADASB n'étant pas assujettie à la TVA, la Commune de Saint-Denis prendra à sa charge le montant correspondant à cette taxe.

**Plan de financement de l'opération**

FEOGA	1 783 080
Etat	503 000
Région	503 000
Commune	182 720
<i>Total HT</i>	2 971 800
Commune - TVA	282 321
<i>Total TTC</i>	3 254 121

**Engagement financier de la Commune**

1996	1997	1998
100 000 F	182 500 F	183 000 F

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du vendredi 1er mars 1996

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

